



BAREME DES HONORAIRES FVI – CENTRE IMMOBILIER LEMAN

HONORAIRES MANDAT DE VENTE HABITATION*

De 0 à 60 000 € : Forfait de 3 750 € et de 60 001 à 100 000 € : Forfait de 6 000 €

Tranche de prix de vente	% TTC appliqué sur la tranche
De 100 001 € à 150 000 €	6 %
De 150 001 € à 200 000 €	5,25 %
De 200 001 € à 300 000 €	4,5 %
De 300 001 € à 500 000 €	3,75 %
De 500 001 € à 800 000 €	3,35 %
À partir de 800 001 €	3 %

Montant total des honoraires TTC = 6000 € + somme des tranches

HONORAIRES MANDAT DE VENTE TERRAIN*

7,5 % TTC du prix de vente avec forfait minimum de 7 500 € TTC (3750 € si non constructible)

HONORAIRES MANDAT DE VENTE FOND DE COMMERCE*

7,5 % TTC du prix de vente avec forfait minimum de 11 250 € TTC

**Honoraires à la charge du client vendeur*

HONORAIRES MANDAT DE RECHERCHE**

De 0 à 100 000 € : Forfait de 3 750 € TTC

Tranche de prix de vente	% TTC appliqué sur la tranche
De 100 001 € à 300 000 €	5,25 %
De 300 001 € à 700 000 €	3,75 %
À partir de 700 001 €	3 %

Montant total des honoraires TTC = 3750 € + somme des tranches

***Honoraires à la charge du client acquéreur*

La délivrance d'une note est obligatoire

Date d'édition du barème : 07/04/2020